



Avril 1969

Volume 3

Numéro 8

AH! CETTE BONNE EAU D'ERABLE...

Photo: Perspectives



L'
A
F
E
A
S

Société d'Habitation du Québec

Qu'est-ce que la Société d'Habitation ? Quels buts poursuit-elle ?

Pour répondre à ces questions, je m'inspire du texte de la loi sanctionnée le 29 juin 1967, entrée en vigueur le 27 septembre 1967, qui a donné naissance à cette société.

Selon Me Henri Dion, président, elle est une "Société de la Couronne chargée de coordonner toutes les activités gouvernementales dans les domaines de l'habitation et de la rénovation".

SES BUTS :

- a) Favoriser la rénovation du territoire des municipalités du Québec ;
- b) Faciliter l'accès des citoyens à la propriété immobilière ;
- c) Mettre à leur disposition des logements à loyer modique.

Tous les programmes de rénovation, acceptés par la Société d'Habitation du Québec, doivent être approuvés par le lieutenant gouverneur en conseil.

SES OBJECTIFS :

La Société d'Habitation du Québec, avec l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil et aux conditions qu'il détermine, peut offrir aux municipalités les avantages suivants :

- a) Accorder des subventions pour des études, recherches et préparation des programmes de rénovation.
- b) Octroyer des allocations pour l'occupation d'un logement par des personnes à faible revenu évincées de leur logement à l'occasion de la démobilisation.
- c) Consentir des prêts aux municipalités, leur accorder des subventions pour réaliser le programme de rénovation et allouer des subventions aux propriétaires d'édifices visés par le programme.

Une corporation, dite office municipal d'habitation, peut agir comme agent de la municipalité.

Des organismes, sans but lucratif, peuvent également obtenir des prêts afin de construire des logements pour les gens défavorisés financièrement, y compris les personnes âgées, les étudiants, etc.

La Société d'Habitation du Québec est une "institution au service des municipalités" qui vise principalement à s'attaquer aux problèmes des logements à loyer modique pour les personnes à faible revenu.

Le gouvernement provincial a cru bon de créer cette loi-cadre, espérant ainsi régler certains problèmes d'aménagement urbain et de rénovation dans nos municipalités. Il appartient donc aux villes d'agir et de se prévaloir des avantages offerts.

CETTE LOI A UN BUT UTILITAIRE INCONTESTABLE.

Saurons-nous en profiter ? Pourrons-nous déterminer les véritables besoins du milieu en matière de logement, afin d'utiliser à bon escient les millions dont dispose la Société d'Habitation du Québec ? En effet, la Société envisage actuellement des projets de rénovation urbaine et de construction de logements à loyer modique pour environ \$200 millions au cours de l'année.

Les citoyens d'une même localité, conscients des besoins des familles à faible revenu, se grouperont-ils afin d'exprimer leurs justes revendications ? Ils pourront ainsi trouver des solutions que l'Etat, malgré toute sa bonne volonté, ne peut leur fournir. L'action collective est encore la meilleure façon d'arriver à des résultats concrets dans des domaines aussi complexes que l'aide à l'habitation, la guerre à la pauvreté, l'organisation de la santé publique, etc.

Quel rôle les corps intermédiaires peuvent-ils jouer dans l'élaboration d'une politique rationnelle de logement ? Avons-nous le droit, bien installés dans notre confort, de nous désintéresser du sort de ces milliers de familles qui attendent qu'on leur vienne en aide ?

QUE FERONT LES MEMBRES DE L'A.F.E.A.S. ?

L'action sociale de l'A.F.E.A.S. comporte de multiples aspects. Il convient donc, même dans le domaine du logement, de coordonner nos initiatives avec l'action des pouvoirs publics afin de contribuer au progrès véritable de nos milieux et répondre aux exigences de la justice et de l'équité pour tous nos citoyens.

Chaque membre de l'A.F.E.A.S. peut apporter sa collaboration, si minime soit-elle, à cette oeuvre humanitaire.

Mme Marielle J. St-Hilaire,
responsable de la Commission urbaine.

Étude sociale:

Amour et Contrat

Madame, êtes-vous protégée par la loi? Pas besoin, direz-vous, j'ai mon mari. Et si votre mari vous laissait tomber? s'il mourait demain, que feriez-vous? Quels sont les papiers qui attestent que vous êtes propriétaire, soit du mobilier, soit des polices d'assurances, soit d'une maison où vous avez mis une vie d'efforts?

Le premier papier important pour une femme mariée, c'est son contrat de mariage. LE papier qui ne peut se changer après que la lune de miel est passée. LE papier qui décide de votre sécurité et souvent de votre philosophie de la vie.

Vous vous dites peut-être que maintenant que vous êtes mariée, qu'il n'y a plus à y revenir, que vous ne pouvez plus signer ou modifier un contrat de mariage. C'est vrai, mais en étant au courant de ce qui vous est dû, vous pouvez faire en sorte de prévenir une insécurité financière en prenant les moyens qui s'offrent à vous: testament notarié, gains additionnels que vous pouvez mettre de côté (biens réservés), pressions pour une modification de la loi existante concernant la communauté de biens.



Photo : Témoignages

TROIS SORTES DE REGIMES MATRIMONIAUX

Il y a trois sortes de régimes matrimoniaux: la communauté légale, la communauté conventionnelle, et la séparation de biens.

La communauté légale :

Ceux qui n'ont pas fait de contrat de mariage doivent se fier à la loi existante. Leurs biens sont répartis en trois groupes: les biens de la femme, les biens du mari, les biens communs.

1. *Les biens de la femme* : Ce sont les terrains et les maisons que la femme avait avant son mariage, en plus de ce qui lui sera donné ou légué pendant son mariage. Elle a le droit de tout administrer (sauf certaines restrictions) dont : l'obligation de verser à la communauté les revenus de ces biens, d'obtenir le consentement du mari pour vendre, ou mettre en garantie ce qu'elle a. (Les polices d'assurances, les actions, les obligations, l'argent s'en vont dans les biens communs.)
2. *Les biens du mari* : Cela comprend les immeubles qu'il avait avant son mariage et ceux qui lui seront donnés ou légués pendant le mariage, (tout comme pour la femme). Il a le droit de les administrer et, grande différence des privilèges de la femme, il peut en disposer sans avoir le consentement de l'épouse. Toutefois, il doit verser le revenu qu'il retirerait de ces biens à la communauté.
3. *Les biens communs* : Ceux qui appartiennent aux deux époux : cela comprend tous les autres biens que les époux peuvent avoir acquis avant comme pendant le mariage, de même que les revenus qui proviennent des biens de la femme et des biens du mari.

Sous cette clause, chaque époux est propriétaire de la moitié des biens et responsable de la moitié des dettes qui se rapportent à ces biens communs en plus des dettes possibles qui relèveraient des biens du mari ou de la femme.

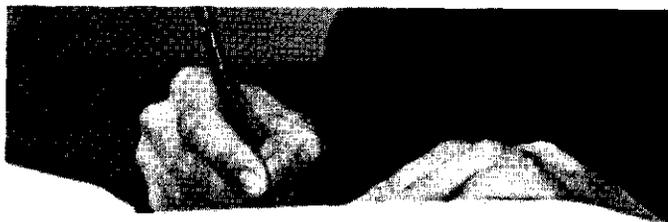
Le mari, dans la communauté légale, administre SEUL les biens communs, et c'est lui qui en dispose, avec certaines réserves : comme demander la permission, la signature de sa femme pour vendre ou offrir en garantie un bien qui leur appartient à tous les deux.

C'est bien le moins qu'il puisse faire, et encore, une fois la permission accordée, la signature dans sa poche, il peut dépenser comme bon lui semble le produit de la vente. A la femme de prendre ses précautions et poser ses conditions *avant* de signer.

La communauté conventionnelle :

Il y a des gens qui, connaissant la communauté de biens, c'est-à-dire la communauté légale, veulent faire des mises au point par écrit, pour clarifier légalement ce qui est un bien propre à la femme ou au mari, et ce qui leur appartient à tous les deux.

Ils font un contrat de mariage, basé sur la communauté légale, mais ils y apportent certaines spécifications, certaines restrictions.



Ils conviennent de certaines choses, c'est pourquoi on appelle ces contrats de mariage du nom : communauté conventionnelle. Avec un tel régime, les droits et les obligations de chacun sont les mêmes que sous la communauté légale, comme décrit plus haut.

La séparation de biens :

La plupart des fiancés d'aujourd'hui ne font aucune mise en commun... légalement.

Chacun peut garder ce qu'il avait avant le mariage et ce qu'il gagne ou hérite pendant le mariage. Chacun des époux a le droit de faire ce qu'il veut de ses biens.

Avec le Bill 16, la femme peut, en plus, partir en affaires, investir, faire des transactions sans le consentement du mari, si elle est mariée en séparation de biens.

Avec le Bill 16, on a supprimé le terme de "chef de famille" qui servait à désigner le mari. Les époux sont considérés comme égaux par la loi. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres, et il arrive qu'une femme mariée en séparation de biens se voit demander par des gérants de banques ou d'autres la signature de son mari. Si, dans le Code, on a cédé aux pressions des femmes québécoises, et écrit noir sur blanc que les époux sont égaux, les hommes d'affaires n'ont pas traduit cette mise au point par des actes qui correspondent à la loi.

Crédit tutur du couple :

Si, dans un contrat de mariage, la femme a le droit de demander au moment où elle le veut, le montant que son mari lui concède, le crédit du mari s'en trouve restreint.

En communauté de biens :

Sous le régime de la communauté légale, il ne peut y avoir de donations entre époux de leur vivant, ni ventes ni échanges.

Clause testamentaire

La clause "au dernier vivant les biens" dans un contrat de mariage ne peut être remplacée par aucun autre testament, sauf si on a indiqué "sauf réserve" dans le contrat.

Parler contrat n'enlève rien à l'amour. Les mœurs de notre province ont changé depuis cent ans. Au début de la Confédération, le père avait droit sur tous les membres de la famille : femme et enfants. Mais il avait aussi le devoir de les protéger. Les femmes ne travaillaient pas à l'extérieur, autrefois. Si le Québec a adopté, sans rien changer, ce qu'il y avait dans le Code Napoléon au sujet du mariage, c'est probablement que les hommes au pouvoir, à cette époque, approuvaient Bonaparte qui aurait dit dans les débats sur le code original : "Est-ce que vous ne ferez pas promettre obéissance par la femme ? Il faut que la femme

sache qu'en sortant de la tutelle de sa famille, elle passe sous la tutelle de son mari... les femmes se croient en droit de faire ce qu'elles veulent."



Pauvre Napoléon ! Il devait être terriblement complexé par sa Joséphine pour se sentir obligé de faire des lois qui obligerait les femmes à obéir à leur mari. Que c'est loin de l'amour ! L'amour n'a pas de loi, mais s'il en faut, elles devraient se réduire à quelques-unes seulement qui donneraient droits égaux et responsabilités partagées au couple 1969 !

La famille québécoise exerce une influence indéniable sur la société. La situation juridique de la femme a donc besoin d'être révisée en profondeur. Les raisons qui ont été à l'origine de la loi actuelle sont dépassées, et les quelques amendements de passage qu'on peut y apporter compliquent l'interprétation des autres sections du Code Civil qui n'ont pas été retouchées, selon Me Edith Guilbert.

La juridiction fédérale et provinciale empiètent l'une sur l'autre. Le Fédéral a la main haute sur le mariage et le divorce tandis que la Province de Québec a autorité sur la célébration du mariage.

Que peut faire l'AFEAS pour aider au rapatriement au Québec de la juridiction sur le mariage ?

**« Nous n'irons pas au but
un par un mais par deux. »**

Paul ELUARD.

Madeleine Plamondon

DOCUMENTATION :

Articles parus dans "Fiancés 1968" et "Fiancés 1969" par Mme Claire Kirkland Casgrain et Me Edith Guilbert.

Mémoire présenté par la Chambre des Notaires de la Province de Québec, lors de la Commission Royale d'Enquête sur la situation de la femme, concernant le mariage.

Interviews et conseils de Me Edith Guilbert, notaire de Shawinigan, qui siégeait sur le Comité spécial de la Chambre des Notaires, sur le Mariage et le Divorce.

REFLEXIONS :

Individuelles :

Que savez-vous de vos droits légaux ?

Etes-vous suffisamment protégée ?

Sinon, que pourriez-vous faire ?

Vous sentez-vous l'égale de l'homme quand vous faites des transactions légales ?

Comment le monde des affaires vous accueille-t-il ?

Sociales :

Que peut faire un mouvement de 32,000 femmes pour améliorer le sort de celles qui sont mariées sans contrat de mariage ?

Comme éducation, les jeunes filles pourraient-elles être invitées à votre cercle d'études, afin de les sensibiliser au choix qu'elles devront faire un jour ?

Madeleine Plamondon



IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES ET LITHOGRAPHIQUES
renommés pour leurs travaux de qualité de tous genres.

Tél. : 293-4541 — C. P. 100 — 581 rue Martin NICOLET, P. Q.

Feu rouge! arrêtez-vous...



- 1 - Nous demandons aux secrétaires de cercles de bien vouloir s'adresser à leur Fédération pour obtenir des feuilles d'abonnement, de cotisations, des cartes de membres, etc.
- 2 - Nous avisons tous nos membres que notre constitution ayant dû subir des amendements, n'est pas encore imprimée. Dès qu'elle sera prête, tous en seront avisés par l'intermédiaire de cette revue. (Nous ferons alors connaître le prix de vente).
- 3 - **CHANGEMENT DANS LES NUMEROS DE ZONE POSTALE** : A retenir : le numéro de zone de l'AFEAS, est désormais **132** au lieu de 24. Votre courrier doit donc être ainsi adressé : 515 Viger, Montréal 132. -
4. - Nous vous avisons qu'il faut renouveler votre abonnement à la revue *au moins 2 mois à l'avance*. **CELA N'AFECTE EN RIEN LA DATE D'ÉCHEANCE**. Ex. : votre abonnement est échu en mars 1969 - Si vous renouvelez en janvier 1969, votre abonnement aura donc échéance en mars 1970. Vous n'y perdez rien !

Odette Escrivá

responsable.

Un métier « Leclerc » pour vos loisirs

- Roulement sur coussinets de nylon, avec lubrification permanente.
- Ajustement des rouleaux de tête pour une ouverture du pas parfaite, quel que soit le patron.
- Attachage des pédales simplifié. Peut-être fait en moins de deux minutes, quel que soit le patron.
- Plus de crochets ! Toutes les cordes sont de nylon de la plus haute qualité, très résistant.
- Demandez notre dépliant gratuit.

Nilus
Leclerc
INC.
L'ISLETVILLE, QUE.



L
A

F
O
I

Q
U
I

P
A
S
S
E

D
A
N
S

L
A

V
I
E

Depuis que le Christ Jésus est venu nous appeler à vivre de l'amour et à vouloir introduire en nos coeurs plus d'esprit de justice, de vérité, et d'entr'aide, les hommes ont eu tendance à faire la séparation entre l'Évangile et leur vie humaine et terrestre de tous les jours. Les apôtres eux-mêmes ont pris du temps à comprendre que l'adhésion à leur Maître devait marquer toute leur existence...

Aussi, n'est-il pas surprenant de voir l'Église ne réaliser qu'à travers de multiples trébuchements l'insertion du christianisme dans l'organisation du monde terrestre. C'est sans doute pourquoi hier, aujourd'hui et demain, l'humanité a tant besoin du Salut du Seigneur!

N'est-ce pas l'histoire de toute l'Église de se poser en réaction contre ce dualisme, contre cette tendance à vouloir séparer la religion, la vie chrétienne, la foi, de l'organisation et de l'administration de toutes les choses temporelles? Le Concile Vatican II, les réflexions de l'Année de la Foi nous ont donné l'occasion d'approfondir ce qu'est la vie de Foi et de la concevoir définitivement comme une adhésion à la personne du Christ, qui nous engage à faire passer sa vie dans notre vie, comme dans toutes nos organisations humaines et sociales.. (Vatican II - Constitution sur l'Église et l'Église dans le Monde de ce Temps).

L'AFEAS s'inscrit dans la vie même de la société :

Mais cette insertion de l'Évangile, de l'Esprit de Dieu dans les palpitations de la société se réalise tout particulièrement par les baptisés, les laïcs chrétiens. L'AFEAS veut s'inscrire comme un mouvement féminin dynamique dans notre société. Elle veut que tous ses membres, s'appuyant sur le sens chrétien, apportent leur collaboration à l'établissement d'une vie sociale plus humaine parce que plus juste, plus axée sur la recherche de la vérité et de l'entraide. N'est-elle pas alors, une association qui, tout en réalisant ses buts, peut amener les femmes de nos milieux à faire passer leur foi dans toute leur vie ?

L'Aumônier, par sa présence, concourt à l'insertion de la foi :

Et c'est là que nous apparaît la nécessité de l'action du prêtre aumônier. L'un des aspects de son rôle, comme nous l'avons signalé, dans la revue de mars, c'est de se faire l'éducateur de la Foi. Cherchons ensemble aujourd'hui, les applications de cette responsabilité.

Il est juste de reconnaître que l'insertion du christianisme dans le monde d'aujourd'hui se réalise tout spécialement par ceux qui le font, ce monde, par exemple, par ceux qui constituent nos familles, ceux qui ont des responsabilités sociales, et civiques. Mais il faut également admettre que ceux-ci ont à refaire continuellement leur adhésion au Christ,

leur engagement à son service. Ceci comporte ce que j'appelle l'éducation de la Foi. Et il me semble qu'elle requiert une relation assez étroite entre les laïcs et le prêtre qui a précisément comme responsabilité immédiate de s'y consacrer.

Cette alimentation spirituelle se fait, bien sûr, à partir de la vie paroissiale. Le prêtre, curé ou vicaire, y apparaît de façon plus directe comme l'éducateur de la Foi. Les moyens qui s'offrent à lui sont nombreux : ce sont entre autres, la catéchèse des jeunes et des adultes, les sermons ou homélies, les contacts personnels, l'exemple, la participation aux associations d'apostolat...

Mais, dans un mouvement d'action sociale, le prêtre est-il appelé à remplir le même rôle ? Je serais porté à le croire.

Aussi, le prêtre, aumônier de l'AFEAS, doit s'y faire l'éducateur de la Foi, sans quoi il ne remplit pas une bonne part de sa responsabilité. Il m'y apparaît très utile, sinon indispensable, pour que les membres réalisent cette insertion de la vie chrétienne dans leur travail d'éducation et d'action sociale.

Il lui appartient cependant de saisir qu'il devra procéder à une véritable adaptation. Il ne s'agit plus d'employer le dogmatisme ou le moralisme du sermon mais de s'intégrer dans tout ce travail des membres de l'AFEAS, d'en découvrir les valeurs, d'en faire ressortir

les motivations qui rejoignent la foi ou les données chrétiennes.

Comment se faire l'éducateur de la foi dans l'AFEAS ?

Nous devons maintenant nous demander comment, en pratique, le prêtre peut accomplir cette responsabilité. Je ne donnerai certes pas tous les moyens. Je veux tout simplement signaler ceux qui m'apparaissent comme absolument nécessaires.

1. - *Connaître l'AFEAS et ses besoins* : Premièrement, le prêtre aumônier doit connaître l'AFEAS et non pas s'en faire une conception à sa guise... Il devra savoir ce que c'est qu'un mouvement social et agir en conséquence... Il lui faudra, dans ses paroles, (à son tour) et dans ses exemples, faire ressortir l'aspect social de la vie divine, des sacrements, des dogmes, de la morale, faire connaître la doctrine sociale de l'Eglise et développer le sens des responsabilités sociales et chrétiennes... Sans doute, il devra lire, se tenir à la page, prendre en considération le travail de l'AFEAS, si imparfait qu'il lui apparaisse, plutôt que se fier sur le vieux gagné ou sur ses inspirations personnelles...

2. - *Réaliser qu'il n'est pas seul responsable de l'éducation de la Foi*. Notre époque a peut-être découvert que tous les membres du Peuple de Dieu sont responsables de l'éducation de la Foi et que tout spécialement dans une association de laïcs chrétiens, ils concourent

à se donner une information chrétienne qui a prise avec la vie. L'aumônier ne doit-il pas se convaincre que l'Esprit n'est pas uniquement avec lui mais avec toutes celles qui travaillent dans l'Association ? ...

3. - *Contacts individuels* : L'aumônier présent à l'AFEAS aura l'occasion de mieux connaître les membres personnellement. Procédant avec tact, il pourra, à partir des réactions saines qui se manifestent dans toute personne, concourir peu à peu au développement de leur vie de foi. Il lui faudra avoir la psychologie de distinguer entre ce qui se dit en groupe et ce qu'il est préférable de glisser à l'occasion, quand on rencontre une personne en particulier...

4. - *Préparation des réunions avec les dirigeantes* : L'un des grands moyens d'action de l'aumônier, m'apparaît être la participation à la préparation de la réunion mensuelle. Le prêtre y apportera ses conseils pour qu'on choisisse les meilleures techniques d'éducation, celles qui conviennent le mieux au sujet à l'étude et aux aptitudes des membres du cercle (cercles d'études, panels, forum, etc.) Mieux que par des paroles ressemblant à un sermon, il comprendra avec les dirigeantes que de vouloir aider à la formation des membres du cercle, de vouloir leur faire prendre attitude devant tel problème, c'est déjà faire passer dans la vie, l'amour, le sens de la justice, etc...

5. - *Participer avec tact à la réunion du mois* : Nous aurons déjà compris com-

ment le prêtre peut concourir, avec les dirigeantes, à la préparation de la réunion mensuelle du cercle. Nous aurons saisi qu'il ne s'agit pas, pour lui, d'orienter directement cette réunion. Il s'agit bien plutôt de voir avec les responsables comment on pourrait le mieux présenter telle étude proposée par la revue. Est-il besoin d'ajouter qu'à la réunion mensuelle, le prêtre doit agir avec tact. Il n'a pas, il me semble, à faire d'exposé spécial, et complètement en dehors des préoccupations de l'association. Participer à une étude sociale, même économique comme "l'inflation", faire ressortir que ce problème ne doit pas nous désintéresser mais nous amener à développer telle attitude civique ou politique si nous voulons rendre service aux autres et à nous-mêmes, n'est-ce pas déjà travailler à l'intégration du chris-

tianisme dans des structures et des problèmes d'ordre terrestre ?

Si le prêtre, au milieu des membres du cercle réussit à faire comprendre que toutes ces études sociales rejoignent la volonté de Dieu, il n'a pas besoin de faire un autre exposé... déjà son rôle d'éducateur de la foi est réalisé...

Jésus, Tu es venu pour que nous ayions la vie et que nous l'ayions en abondance ! Aide-nous, avec le concours de nos prêtres, à bien accueillir ton Esprit de Vérité, d'Amour et de Justice pour que, dans toutes nos préoccupations, même les plus terrestres, nous vivions de cette vie que Tu nous as donnée !

Georges-Etienne Phaneuf, prêtre

aumônier général.

DOCUMENTATION :

1 - Vatican II — les 16 Documents conciliaires - Edition Fides

Constitution Dogmatique sur "L'Eglise" nos 5-17-31

Constitution Pastorale sur "L'Eglise dans le Monde de ce temps"
nos 1-11-43

2 - "L'Aumônier paroissial" P.-E. Bolté — Editions U.C.C. - p. 72.

Ordre et Bon Goût

Le soleil se fait plus chaud et réveille un enthousiasme somnolant . . . Les tricots cèdent la place aux toilettes printanières, le programme du grand ménage et le goût de donner un air nouveau au foyer s'élaborent peu à peu.

Une étape importante lors du grand ménage est bien le rangement des vêtements d'hiver. Pour les retrouver en bon état la saison prochaine, il faut les soumettre à quelques lois de nettoyage.

En lisant attentivement l'étiquette qui accompagne chaque vêtement vous les traiterez selon un procédé adéquat et en prolongerez la durée. Ils seront ensuite suspendus dans des sacs de plastique, à l'abri de la poussière et des mites.

Chandails, tuques, foulards, mitaines passeront dans **une eau tiède savonneuse et une ou deux eaux de rinçage**. Egouttés et pressés dans une serviette épaisse, ils seront étendus pour le séchage, loin d'une source de chaleur. Des sacs de plastique, que vous avez eu la précaution de conserver lors de l'achat de sous-vêtements ou de légumes, serviront au rangement.

Les couvre-chaussures n'échappent pas à la règle. **Lavés, brossés et passés à l'aspirateur**, ils seront placés dans des boîtes soigneusement étiquetées.

Le lavage des couvertures demande également du soin. Evitez de les laver à l'eau chaude et réduisez au maximum l'agitation et ne lavez qu'une couverture à la fois.

— Remplissez la machine à laver avec de l'eau tiède, ajoutez un détergent et un produit pour adoucir l'eau. Faites fonctionner la machine jusqu'à dissolution de ces produits.

— A l'aide d'une brosse douce trempée dans une eau savonneuse, enlevez les taches et nettoyez la bordure.

— Faites tremper la couverture dans l'eau savonneuse de la machine pendant 15 minutes en la retournant à la main deux ou trois fois.

— Pour essorer, réglez le cadran de la machine automatique à "Spin" ou ajuster l'essoreuse de la machine ordinaire afin de ne pas presser la couverture.

— Rincez la couverture deux fois en laissant tremper 5 minutes chaque fois. Bien essorer.

— Suspendez la couverture et changez la position lorsqu'elle est à moitié sèche. Vous pouvez utiliser la sècheuse automatique, en ayant soin de placer quelques serviettes sèches et chaudes entre les plis. Faites sécher pendant un quart d'heure à haute température et retirez la couverture humide et finissez le séchage au grand air.

— Un brossage à l'aide d'une brosse dure relèvera les fibres.

— Repassez la bordure encore humide.

Quelle bonne idée que de parfumer le coffre de cèdre et les tiroirs d'huile de lavande ou de citron. Il suffit d'imprégner le bois en le frottant avec de l'ouate imbibée de cette huile, et le tour est joué !



Voilà des qualités essentielles à toute maîtresse de maison pour les douze mois de l'année et particulièrement à l'époque du grand ménage.

Et maintenant, parlons décoration, étape importante puisqu'elle permet de créer l'atmosphère répondant aux besoins de votre famille. Comme le programme demande l'étude des styles, disons qu'ils se divisent en deux catégories.

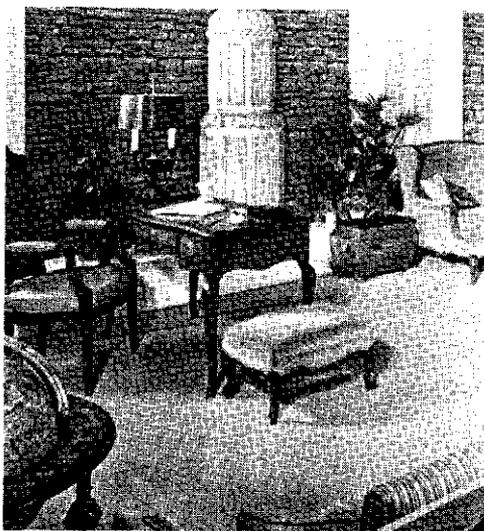
1° - Les styles traditionnels "consistent en une copie ou adaptation de meubles créés avant 1900". Entrent dans cette catégorie :

- le Provincial italien et français
- le Colonial américain
- le Méditerranéen
- le Rustique français et anglais

2° - Les styles contemporains, parfois futuristes, se définissent par des lignes droites et simples ou des formes sculpturales. Il y a :

- le Moderne
- le Scandinave moderne.

FAISONS CONNAISSANCE !



Le Provincial français

Même s'il est moins lourd que le rustique français, il a le même galbe élégant et les mêmes courbures.

Le Provincial Italien

De ligne droite, il présente des pieds à cannelures marquées, des motifs de rosettes, des moulures, des ciselures classiques et de riches tissus de rembourrage tels que velours, brochés, soies.

Fabriqués dans des bois fruitiers, ces meubles ont souvent un fini vert antique ou des teintes pâles - blanc, ivoire.



Mariage harmonieux ! Les tables de style provincial italien cadrent bien au milieu du sofa et des fauteuils de style contemporain.

(Châtelaine, sept. '62)

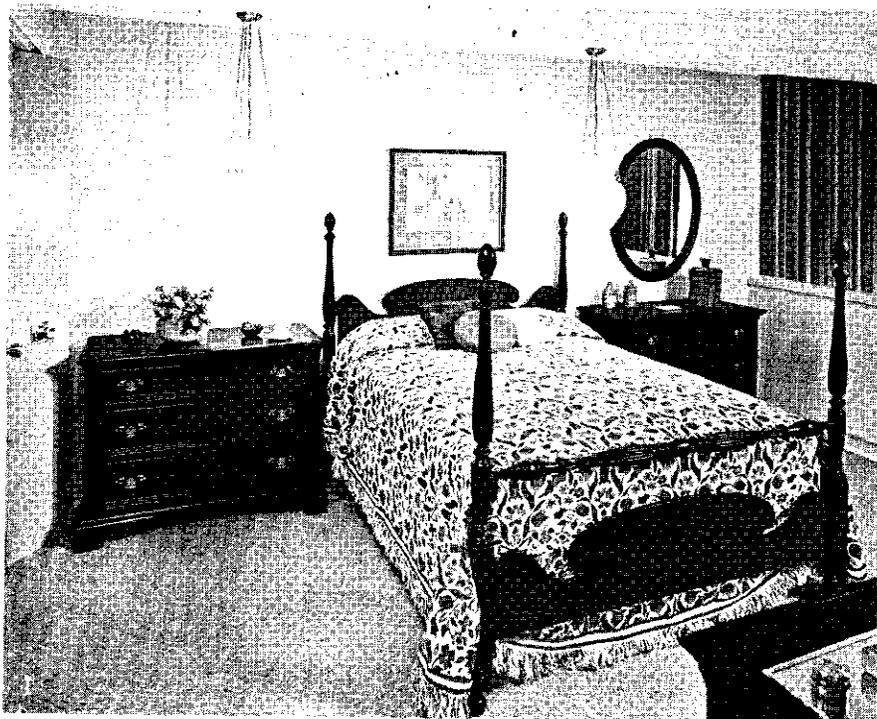


Le Méditerranéen

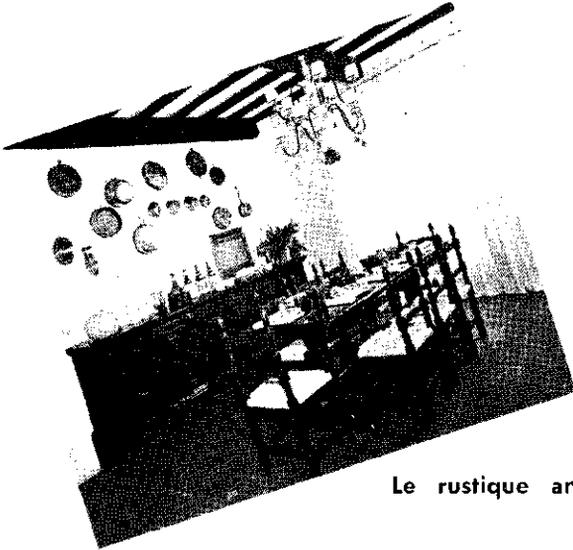
Il est massif et lourd, de coloris soutenus ou foncés. Ce meuble se garnit "d'ornementations sculptées, d'arcs en fer à cheval taillés dans le bois" ou façonnés en fer forgé.

Sur la gravure, le mobilier de style espagnol s'apparente au style méditerranéen.

Le Colonial



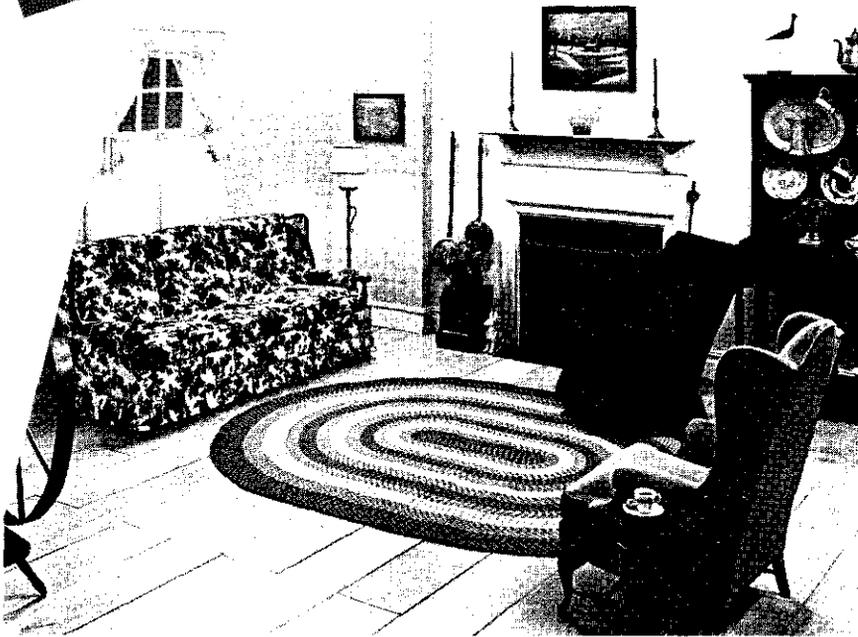
Son origine nous vient des colons américains venus d'Angleterre. "Il est fait d'érable massif allant du rouge au brun soutenu. Les commodes et buffets sont rectilignes" avec base sculptée. Les lits s'enjolivent de colonnes tournées et parfois de baldaquin.



Le rustique français

Egalement massif, il est mouluré et sculpté. Ces courbes rappellent le Provincial français. "Les bois sont soutenus ou foncés, avec force marques et entailles". Le grain du bois est particulièrement détaillé.

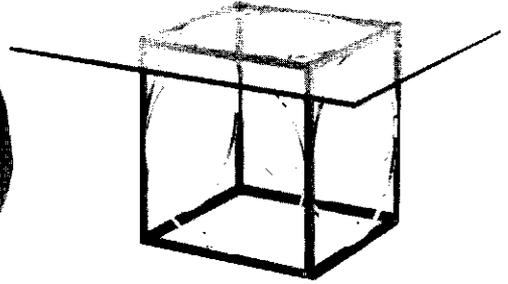
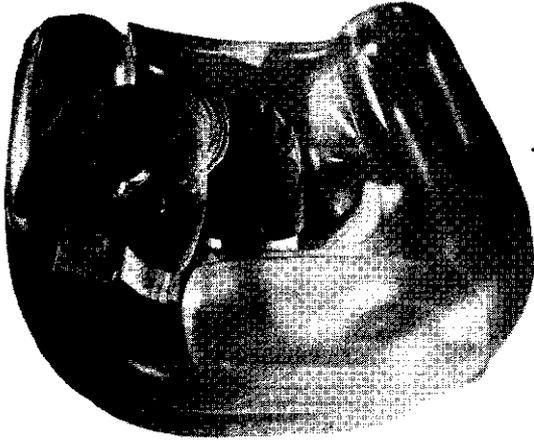
Le rustique anglais



Meuble d'aspect sévère se retrouvant dans les manoirs de la campagne anglaise. Il s'apparente aux oeuvres des créateurs anglais : Chippendale, Sheraton, Adam.

Ses chaises enveloppantes, ses pieds de biches, ses pattes arrondies et ses colonnes de lit façonnées au tour demeurent ses principales caractéristiques.

Le Moderne



Son architecture répond à l'usage qu'on en fait. Les commodes et meubles de rangement sont de lignes horizontales ou verticales. L'utilisation de nouveaux matériaux (métal, verre, chrome, vinyl, plastique, etc.) s'allie à de nouvelles techniques de fabrication.

Le Scandinave Moderne



Originaire du nord de l'Europe, il a gagné sa popularité à cause de ses lignes droites et ses formes simples mettant en valeur sa qualité architecturale et la beauté de son bois, (le teck parfois associé au bouleau, au chêne pâle).

HARMONISONS!

Selon un décorateur-ensemblier, vous créerez un coup d'oeil agréable si vous savez alterner les lignes droites avec les courbes et les motifs sculptés.

Ainsi, "l'aspect très fonctionnel du Scandinave lui permet de côtoyer" d'autres meubles chargés comme le Méditerranéen, le paysan ou rustique français. De même, des chaises de style provincial français voisineront un divan moderne tandis que des chaises baroques espagnoles feront bonne figure autour d'une table typiquement anglaise.



Documentation :

Châtelaine 1967 le numéro présentant la maison Châtelaine à l'Expo, "L'homme à son foyer"

Family Circle

1001 Décoratin ideas.



A l'assemblée mensuelle

Demandez les services d'un professeur en décoration intérieure ou d'un décorateur-ensemblier au service d'un magasin de meubles. Insistez pour qu'il présente, à l'aide d'illustrations, les caractéristiques de chacun des styles ainsi que les moyens de les harmoniser.

A défaut de professionnel, ne manquez pas ce programme ! Préparez des tableaux sur lesquels on retrouvera les deux catégories de styles et des gravures pour chacun des groupes.

Huguette Chagnon

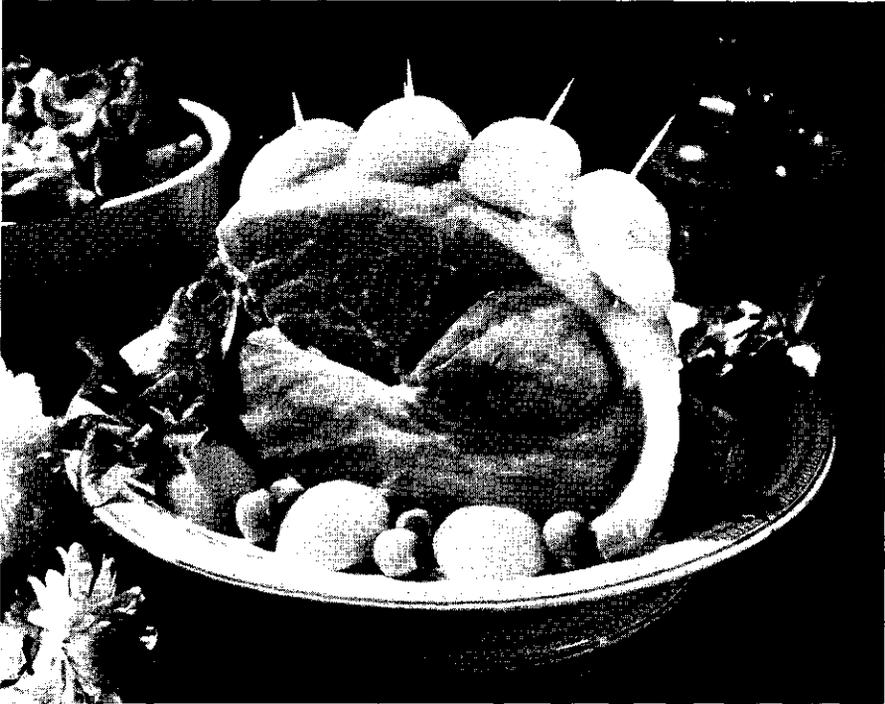
JAMBON GLACE ELARGOO AUX ABRICOTS

4 lbs de jambon

2 feuilles de laurier

1 boîte de 14 onces d'abricots australiens

Olives farcies, cresson



Chauffer le four à 350° F. Placer le jambon et les feuilles de laurier dans une lèche-frite. Verser suffisamment d'eau bouillante pour recouvrir le jambon à moitié. Recouvrir d'un papier d'aluminium et cuire pendant une heure. Retirer du four et égoutter le gras. Enlever la couenne et remettre dans la lèche-frite. Egoutter les abricots au-dessus du jambon et remettre au four 40 minutes. Arroser fréquemment de sirop. Retirer du feu et tailler le gras en diagonale avec un couteau aiguisé. Décorer avec les moitiés d'abricots, le cresson et les olives farcies. 6 portions.

(Le Conseil des conserveries de fruits de l'Australie)

NOS REGLEMENTS

Choix des déléguées des Cercles : tout Cercle en règle qui compte 25 membres ou moins, a droit à sa présidente ou sa substitut comme déléguée. Une déléguée s'ajoute à chaque 25 membres additionnels, ex. : au 26e, au 51e, etc.

Election des membres du Conseil du Cercle : - les élections se font après une mise en nomination par scrutin secret pour chacune des charges à remplir. Ne deviennent éligibles que les personnes qui obtiennent le quart (1/4) des votes ;

— pour être élue à la présidence ou à la vice-présidence, une candidate doit recueillir la majorité absolue des votes. Pour être élue conseillère, il suffit d'obtenir la majorité relative des votes ;

— une personne physiquement empêchée, avec raison motivée, d'assister à l'assemblée d'élection et qui accepte une charge confirmée par sa signature, peut être élue au Conseil du Cercle ;

— pour être éligible à une charge au Conseil, il faut avoir assisté à au moins cinq (5) réunions du Cercle ;

— l'installation du nouveau Conseil se fait immédiatement après le vote par la personne qui a présidé l'élection.

(d'après : Constitution et Règlements de l'AFEAS)



SOYEZ DES EXPERTS DANS VOTRE PROPRE CUISINE

Donnez le fini professionnel à vos gâteaux, pâtisseries et biscuits en employant les moules, ornements, accessoires et décorations "SWEETCRAFT". Aucun besoin d'expérience: amusez-vous et même gagnez de l'argent dans votre cuisine et faites l'admiration de vos voisins grâce à vos succès culinaires. Ecrivez-nous aujourd'hui même concernant notre tout nouveau catalogue illustrant les ornements de gâteaux de noces, moules spéciaux, douilles, seringues et sacs à décorer, découpoirs à biscuits, fleurs, feuilles et livres de recettes. PRIX .50

Spécialités pour l'art culinaire
SWEETCRAFT INC.
C.P. 120, St-Jean-de-Mantha,
Comté de Joliette, P.Q.

RIONS UN PEU...

L'inspecteur entre en classe de 6e ; il fait passer un test écrit, puis vient l'oral.

A Paul, il demande :

— Dis-moi, mon garçon, qui a détruit les colonnes du Temple ?

— Oh ! ce n'est pas moi, Monsieur l'inspecteur.

— Bien sûr. Mais dis-moi qui a détruit les colonnes du Temple ?

Paul se met à pleurer et répète :

— Je vous jure que ce n'est pas moi, M. l'inspecteur.

L'inspecteur s'impatiente. Du fond de la classe, le professeur s'avance et dit :

— Ne vous fâchez pas, M. l'inspecteur. S'il dit que ce n'est pas lui, il faut le croire. Vous inquiétez pas, nous allons vous les payer vos ... colonnes !

À travers l'A.F.E.A.S.



Près de 3000 personnes, venues des quatre coins de la Province, ont assuré le succès du colloque de l'AFEAS, le 13 février dernier, à l'Arena Maurice Richard. Sur le thème : "Savoir et faire savoir", cinq invités ont présenté un bref exposé sur nos moyens de communication actuels, en particulier la radio et la télévision, avant de répondre aux questions des participants. On reconnaît sur notre photo, de gauche à droite, à la table : Mlle Jeanne Larose, secrétaire de la Fédération de l'AFEAS de St-Jean ; Mme Jeannine Chauvette, des Cercles des Fermières ; Mme Madeleine Plamondon, collaboratrice à la revue de l'AFEAS et animatrice du colloque ; Mme Rosaline Désilets-Ledoux, rédactrice des pages du Foyer dans "La Terre de Chez-Nous" et responsable du comité de Publicité de l'AFEAS et Monsieur Pierre Courteau, rédacteur en chef de la "Terre de Chez-Nous".

- Félicitations et voeux de prospérité aux cercles St-Esprit de Montcalm et St-Aimé d'Asbestos qui viennent de célébrer leur 25e anniversaire de fondation.

- La Fédération de Sherbrooke s'est augmentée d'un nouveau cercle fondé à Lennoxville le 6 février dernier. La Présidente élue est Mme Henri Beaubien.

- Le cercle St-Eugène de Trois-Rivières fondé le 8 février est venu s'ajouter au nombre déjà considérable de cercles dans la Fédération de Trois-Rivières. Mme Françoise St-Louis a été élue présidente à cette occasion.

L'AFEAS est heureuse de souhaiter la plus cordiale bienvenue aux membres de ces nouveaux cercles et d'offrir ses félicitations et ses voeux de succès aux officières élues.

Cécile G. Bédard (Mme)
secrétaire générale.

NOS STATISTIQUES

Cotisations au 6 mars 1969 :

Fédération :	Nombre de membres
Chicoutimi	4,010
Hauterive	338
Hull	113
Joliette	3,787
Mont-Laurier	959
Nicolet	3,562
Québec	780
Rimouski	4,024
St-Hyacinthe	4,003
St-Jean	1,114
Sherbrooke	2,358
Timmins	656
Trois-Rivières	4,844
Cercles isolés	60
	<hr/>
Total	30,608

Tél. : 537-0477

L'ARTISANAT DE LA MAURICIE

Fils à tisser : Dominion Textile Tex-Made
Laine - Métallique - Lin - Polyon : 3 brins
Jersey et lisières de toutes sortes

Mme Ph. Laliberté,
propriétaire

33, des Cèdres
Shawinigan, Qué.

Conte

Si tu vas dormir
Au croissant de la lune
Tu verras serti
Des étoiles de brume.

Si tu vas courir
Au sable fin des dunes
Tu verras frémir
Des mirages d'écume.

Si tu vas jouer
Aux allées du jardin
Tu feras jaser
Les rosiers, les jasmins.

Si tu vas ravir
Des pointes de soleil
Il faudra choisir
Les éclats du réveil.

Si tu vas pleurer
Sur l'épaule du temps
Essaie d'écouter
Battre le coeur du vent.

Si tu vas marcher
Aux confins de la terre
Tu verras pleurer
Des pays de misères.

Ensuite...

Reviens au pays
Conter aux gens d'ici
Le coeur du vent,
Les fleurs, les champs.

Reviens en ton pays
Conter à tes amis
La lune au jardin
Le soleil du matin.

Mais surtout,
N'oublie pas...

Reviens au pays
Conter aux gens d'ici
La misère en pleurs
Que souffrent les gens d'ailleurs.

Odette Escrivá

— Sommaire —

<i>Société d'Habitation du Québec</i>	2-3
Mme Marielle T. St-Hilaire	
<i>Etude sociale: "Amour et contrat"</i>	4-5-6-7-8
Mme Madeleine Plamondon	
<i>Feu rouge! Arrêtez-vous</i>	9
Mme Odette Escrivá	
<i>La Foi qui passe dans la Vie</i>	10-11-12-13
M. l'abbé Geo.-E. Phaneuf	
<i>Ordre et bon goût</i>	14-15-16-17-18-19-20-21-22-23
Mlle Huguette Chagnon	
<i>Nos règlements</i>	24
<i>A travers... l'AFEAS</i>	25
Mme Cécile G. Bédard	
<i>Nos statistiques</i>	26
<i>Poème: "Conte"</i>	27
Odette Escrivá	

L'ASSOCIATION FEMININE D'EDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

**515, Viger
Montréal 132**

Téléphone : 845-5070

Prix de l'abonnement : \$1.00 par année

Le ministère des Postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme
Objet de deuxième classe de la présente publication.

Imprimé aux ateliers de l'Imprimerie de la Rive Sud Ltée